

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 31 octobre 2024

Date de convocation : 23 octobre 2024

Date d'affichage : 23 octobre 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 26

Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nathalie LEBOUC, Pierre AUZOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

Procurations :

Emma LEON donne procuration à Geneviève JEAN, Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE, Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER, Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH .

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Gregory RISBOURG, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-108

**Convention de gestion des aires de covoitage du PEM Grambois labellisée
par le Département de Vaucluse**

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts ;

Vu le projet de convention de gestion des aires de covoiturage du PEM Grambois labellisée par le département de Vaucluse ;

Considérant ce qui suit :

Par délibération n° 2018-324 en date du 21 septembre 2018, le Département s'est engagé dans une démarche de facilitation et de promotion des mobilités durables avec l'adoption du schéma départemental de développement du covoiturage. Son programme d'actions consiste à favoriser la création d'un maillage d'espaces dédiés au covoiturage à l'échelle du territoire départemental et à soutenir les initiatives en faveur du développement du covoiturage avec la mise à disposition d'outils et d'informations destinés à faciliter la mise en relation des usagers pour les trajets domicile-travail.

COTELUB souhaite contribuer à cette démarche en identifiant, aménageant et signalant des emplacements de stationnement propices à la pratique du covoiturage, qui seront portés à la connaissance des usagers via le site internet dédié précité.

Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Grambois répond aux critères de labellisation définis dans le cadre du schéma départemental de développement du covoiturage en Vaucluse.

En qualité de propriétaire, COTELUB accepte qu'une partie du parking « PEM de Grambois » soit utilisée comme aire de covoiturage, pouvant totaliser jusqu'à 10 emplacements de stationnement.

Le Conseil départemental de Vaucluse assure la fourniture et la pose de la signalétique de labellisation sur le parking. Une fois la signalétique achevée, sa propriété est transférée à COTELUB, qui en assurera l'entretien.

Le site est mis à disposition au titre de l'euro symbolique.

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années et prend effet à compter de sa signature.

Elle pourra voir sa durée de validité prolongée si les parties le jugent utile, par voie d'avenant.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de gestion de l'aire de covoiturage du PEM de Grambois labellisée par le Département de Vaucluse
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité par 35 voix Pour

Mylène GARCIN
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

